

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE PEYRAT DE BELLAC DU MERCREDI 30 MAI 2018**

Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS – année 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le montant de 203 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public ENEDIS pour l'année 2018.

Demandes de subventions diverses

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de :

- 150 € au Tour du Limousin Organisation
- 70 € au Secours Populaire
- 70 € au Planning Familial Haute-Vienne

Convention fourrière avec la SPA de LIMOGES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention avec la SPA de LIMOGES qui régira l'enlèvement et la garde des animaux errants moyennant le paiement d'une indemnité de 0.63 € / habitant.

Participation séjours été 2018

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions décide d'accorder à tous les enfants domiciliés sur la commune de PEYRAT DE BELLAC partant en centre de vacances au cours de l'été 2018, une participation de 6€/enfant/jour.

Organisation d'un feu d'artifice

Le Conseil Municipal, décide d'organiser un feu d'artifice le samedi 21 juillet 2018 et retient la proposition d'AUTERIE ARTIFICES pour un montant de 2 000 € TTC.

Désignation d'un membre au CCAS de PEYRAT DE BELLAC

Le Conseil Municipal élit par 14 voix pour et 1 abstention Mr Michel PRELADE comme délégué au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de PEYRAT DE BELLAC.

Désignation d'un correspondant sécurité routière

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Monsieur Vincent COURTIOUX correspondant « sécurité routière »

Désignation d'un représentant à l'association Bellac Mézières Personnes Agées et ou Handicapés (BMPAH)

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Mme Marie-Ange LASSELLE pour représenter la commune au sein de l'association BMPAH.

Désignation du délégué suppléant au sein du conseil d'école et aux affaires scolaires

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Mme Catherine JOLLY-SIMON déléguée suppléante pour représenter la commune au sein du conseil d'école et aux affaires scolaires.

Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'Office de Tourisme du Haut Limousin

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Mr Jean-Louis CONTE pour représenter la commune au sein de l'Office de Tourisme du Haut Limousin.

Désignation d'un membre de la commission des subventions

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Mme Yveline RESTOUEIX et Mr David HUGUET membres de la commission des subventions.

Désignation d'un représentant du maire au sein du conseil d'école

Mme le Maire précise que la municipalité dispose de 2 voix au sein du conseil d'école (1 pour Mme le maire et 1 pour le délégué).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Mr Jean-Louis CONTE pour représenter Mme le Maire au conseil d'école.

Soirée citoyenne

Le Conseil Municipal par 14 voix et 1 abstention décide d'organiser une soirée citoyenne le vendredi 22 juin 2018 à 18h30 au complexe sportif (ou au foyer-club polyvalent en cas de mauvais temps)

SYGESBEM : Modification des statuts et adhésion de la commune de LA CROIX SUR GARTEMPE à la

section voirie

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter l'adhésion de la commune de LA CROIX SUR GARTEMPE au SYGESBEM pour la section voirie
- D'accepter la modification des statuts du SYGESBEM qui en découle

Avis sur l'enquête publique de la centrale éolienne de La Lande sur la commune de BLANZAC

Mme le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique est en cours du 28 mai au 27 juin 2018 sur la commune de BLANZAC concernant l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 4 éoliennes sur la commune de BLANZAC.

Le poste de livraison serait implanté sur une parcelle communale au lieu-dit Le Maubert afin d'augmenter les retombées économiques pour la commune.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour et 4 abstentions émet un avis favorable à l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 4 éoliennes sur la commune de BLANZAC.

Motion pour préserver la dotation globale horaire au lycée Jean Giraudoux de BELLAC

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande à ce que la dotation horaire globale 2018 du Lycée Jean Giraudoux à BELLAC soit augmentée afin de pouvoir offrir un enseignement diversifié sur notre territoire, d'assurer le désenclavement et le développement du secteur Nord Haute-Vienne.

Activités périscolaires : intégration de la commune au PEDT intercommunal de la CCHLeM

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il est possible d'intégrer le PEDT intercommunal. La commune pourrait ainsi bénéficier d'activités périscolaires les lundis soirs après la classe avec des intervenants qualifiés qui proposeraient des activités en lien avec le projet d'école. Ces animateurs, afin d'assurer une continuité avec l'école, pourraient à la demande des enseignants intervenir pendant le temps scolaire. Seules les heures pendant le temps scolaire seraient à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'activités périscolaires intercommunales au groupe scolaire des 2 Tilleuls et à l'intégration de la commune au PEDT de la CCHLeM à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018/2019.

Décision du maire en application de l'article L2122-22 du CGCT

• **Changement de locataires :**

Mme le Maire informe que des changements de locataires ont eu lieu 11 rue de l'Ancienne Mairie, 13 et 15 Rue des Platanes.

• **Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagements paysagers de la Place Saint-Maixent**

Mme le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Conseils Etudes Environnement basée à CUSSAC (87) a été retenue pour un contrat de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements paysager de la Place Saint-Maixent. Le coût de cette prestation pour des travaux estimés à 130 485 €HT s'élève à 7 % du montant des travaux soit 9 133.95 € HT – 10 960.74 € TTC.

• **Marché de travaux d'aménagements paysagers de la Place Saint-Maixent**

Mme le Maire informe l'assemblée que 3 entreprises ont soumissionné pour les travaux de la Place Saint-Maixent :

- COLAS pour 152 518.03 € HT
- EUROVIA pour 127 844.70 € HT
- CMCTP pour 127 011.66 € HT

L'entreprise CMCTP a été retenue.

• **Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement Route de Beaujour**

Mme le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Conseils Etudes Environnement basée à CUSSAC (87) a été retenue pour un contrat de maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement Route de Beaujour. Le coût de cette prestation pour des travaux estimés à 35 535 € HT s'élève à 7 % du montant des travaux soit 2 487.45 € HT – 2 984.94 € TTC.

Mme le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 30 mai 2018 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 4 juin 2018 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du C.G.C.T.

Le Maire,
M. FREDAGUE-POUPON